



Voilà 25 ans que le **Passeport-Vacances de Sion et environs** met sur pied des activités pour les enfants de 5 à 14 ans. Sur 2 semaines en été, ils ont l'occasion de découvrir, de bricoler, de cuisiner et de pratiquer de nombreuses activités.

Pour se faire une petite idée de l'organisation demandée pour 2 petites semaines, voilà quelques chiffres tirés de l'édition 2005 :

- 1660 enfants ont participé au passeport-vacances
- 260 animateurs ont organisé des activités
- 615 postes d'accompagnateurs ont été nécessaires
- 283 personnes ont pris la charge de ces postes
- 299 activités ont pu avoir lieu
- 636 groupes d'enfants ont pu réaliser ces activités.

Impressionnant, non ?

Eté 2006

Le Passeport vacances 2006 aura lieu les semaines du 24 au 29 juillet et du 7 au 12 août. Cette année, pour fêter ses 25 ans, une grande fête sera organisée le vendredi 28 juillet 2006 en fin d'après-midi au domaine des Iles, à Sion.

Activités et accompagnements

- Toute personne qui a des idées d'excursion, de bricolage ou qui aimerait transmettre sa passion, peut organiser une activité. Elle choisit le jour de son choix, l'endroit, l'âge et le nombre d'enfants... L'organisation peut mettre à disposition une salle de gym ou de bricolage, elle prend en charge également les frais de matériel mais ne peut pas défrayer les personnes qui s'engagent.

- Toute personne, dès 18 ans, peut accompagner des enfants dans leurs activités. Ce n'est pas l'accompagnateur qui programme l'activité. Il est là juste pour aider l'animateur. Les personnes intéressées peuvent choisir les activités qu'ils désirent accompagner en fonction de l'âge des enfants ou de ce qui est fait (sport - visite - bricolage - cuisine - marche - etc.). On peut s'inscrire pour un ou plusieurs jours.

Inscriptions

Une visite sur le site Internet www.passvacSION.ch vous donnera déjà une idée. Vous y trouverez également toutes les informations pour contacter la permanence (coordinatrice: Nathalie Dayer 079/384.63.63).

Romaine Rey, responsable communale, se fera un plaisir de vous renseigner 027/346.55.73 ou 079/785.48.17



**VENEZ PARTAGER AVEC NOUS DE GRANDS MOMENTS DE RIRES ET DE JOIES
MAIS SURTOUT OFFRIR DU BONHEUR AUX ENFANTS QUI, POUR CERTAINS, NE
PEUVENT PAS PARTIR EN VACANCES**



VÉTROZ Spéciale

Bulletin d'information de
la Municipalité de Vétroz
www.vetroz.ch



EDITORIAL

Le retour des beaux jours me permet de vous informer sur les diverses démarches entreprises durant le premier trimestre et sur les travaux qui seront mis en œuvre en 2006.

En effet, comme vous avez pu le constater lors de la présentation du budget, l'année 2006 sera marquée par une reprise importante des investissements communaux.

Nous avons donc profité de la pause hivernale, pour mettre en route le projet de construction d'un abri PC de 300 places aux Plantys, sur lequel viendront s'ériger les nouveaux vestiaires du stade.

Cette solution nous permettra de sortir les infrastructures sportives du bâtiment scolaire, dégagant ainsi de nouvelles potentialités pour tenir compte de l'augmentation importante de la population sur le secteur de Magnot et de mettre à disposition des sociétés des locaux sanitaires adaptés aux normes actuelles.

Le projet de rénovation de la grange sise au sud du bâtiment communal a également été soumis au Canton du Valais pour une prise de position de leur part quant au subventionnement. Nous attendons leur réponse avant de poursuivre l'étude détaillée et la réalisation des travaux.

Notre but est de pouvoir inaugurer ce bâtiment d'ici au printemps 2007 afin de marquer dignement les 25 ans de notre bibliothèque communale.

Je profite également de cet éditorial pour vous informer sur diverses réalisations qui interviendront durant l'année et qui amélioreront encore la qualité de vie de notre magnifique village.

Tout d'abord la mise en place d'une nouvelle zone 30 km/h dans le pourtour de l'école des Plantys afin de sécuriser cette zone fréquentée par de nombreux enfants. Ensuite la réalisation, conjointement avec le Canton du Valais et la Commune de Conthey, du giratoire de Bassin à l'entrée est de Vétroz qui devrait améliorer la fluidité du trafic lié à la zone commerciale de Conthey.

Enfin, nous finaliserons avec la société SEBA SA à Aproz l'apport d'eau potable supplémentaire, ce qui nous permettra de répondre à la demande toujours croissante liée au développement que connaît actuellement la municipalité.

J'espère que ces quelques renseignements vous donneront un aperçu de l'activité 2006 et pour de plus amples informations, je vous invite à consulter notre site Internet qui est régulièrement complété de façon professionnelle et attractive par notre nouvelle secrétaire Madame Katia Udrisard-Moix.

Bonne lecture à tous et au plaisir de vous rencontrer lors des manifestations à venir.

Stéphane Germanier
Président

DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Au cours du 4^{ème} trimestre 2005 et du 1^{er} trimestre 2006, le Conseil municipal a:

- Reconduit un prêt de fr. 1'200'000.— auprès de la BCV pour 5 ans au taux de 2.015 %
- Convie les nouveaux arrivants, 89 ménages, à un apéritif de bienvenue le 22 octobre 2005
- Décidé que l'attestation de construire devra être affichée sur les chantiers
- Choisi le projet du bureau Cepa Sàrl pour la rénovation de la grange sise au sud du bâtiment communal
- Instauré une indemnité de piquet pour le personnel des travaux publics dès l'année 2006
- Pris note de l'augmentation du prix du gaz naturel à partir du 1^{er} novembre 2005
- Décidé de fixer le prix de location des abris PCi à fr. 8.— par personne et par nuit
- Délivré l'autorisation d'exploiter le Café de la Madeleine à Monsieur Dominique Délèze
- Délivré l'autorisation d'exploiter le Relais du Valais à Monsieur René Clivaz
- Délivré l'autorisation d'exploiter Le Raisin à Monsieur José Goncalves
- Pris connaissance du planning pour les travaux de rénovation extérieure de l'église
- Décidé de vendre la parcelle de la route communale desservant la ferme de Stéphane Pillet dans la zone des Grandes Iles
- Attribué la réalisation de l'œuvre d'art du centre de Bresse à Valérie Jacquemet et Jodoc Elmiger
- Pris acte de la fin des travaux de canalisations à la route du Rhône
- Attribué le mandat pour l'établissement du projet de mise à l'enquête des aménagements des torrents au bureau Idealp Ingénieurs Sàrl à Sion
- Décidé de la rénovation de la cantine de l'ancien stand de tir par l'équipe communale afin de la mettre à la disposition de la population moyennant location et réservation
- Adjugé les travaux de la route du Rhône au consortium Evéquo SA – PraderLosinger SA
- Décidé l'acquisition de 4 bennes de récupération pour l'aluminium qui compléteront les écopoints
- Adjugé les travaux de l'installation des conduites d'eau Rue du Bourg – Rue de la Madeleine au consortium Gaillard & Millius
- Adjugé les travaux de la fouille pour la conduite d'eau reliant Vétroz au puits de la SEBA à l'entreprise Evéquo SA et ceux de l'installation des conduites au consortium Gaillard & Millius
- Ordonné la remise en état de la parcelle no 13'433, fol. 18 au lieu-dit Balavaud pour le 31 août 2006 au plus tard, faute de quoi la commune fera exécuter les travaux aux frais des propriétaires
- Contacté l'association Gherla-Roumanie pour la remise d'ancien mobilier scolaire à titre gratuit
- Mandaté Me Blaise Fontannaz pour trouver une solution pour la reprise des baraques situées à l'est de la cure

PERSONNEL COMMUNAL

Hommage à M. Sylvain Ducrey, garde-champêtre communal décédé le 10.02.2006.



Sylvain avait le goût du travail bien fait. Proche de la nature, il avait aussi la passion des bêtes, auxquelles il a dû malheureusement renoncer pour des raisons de santé.

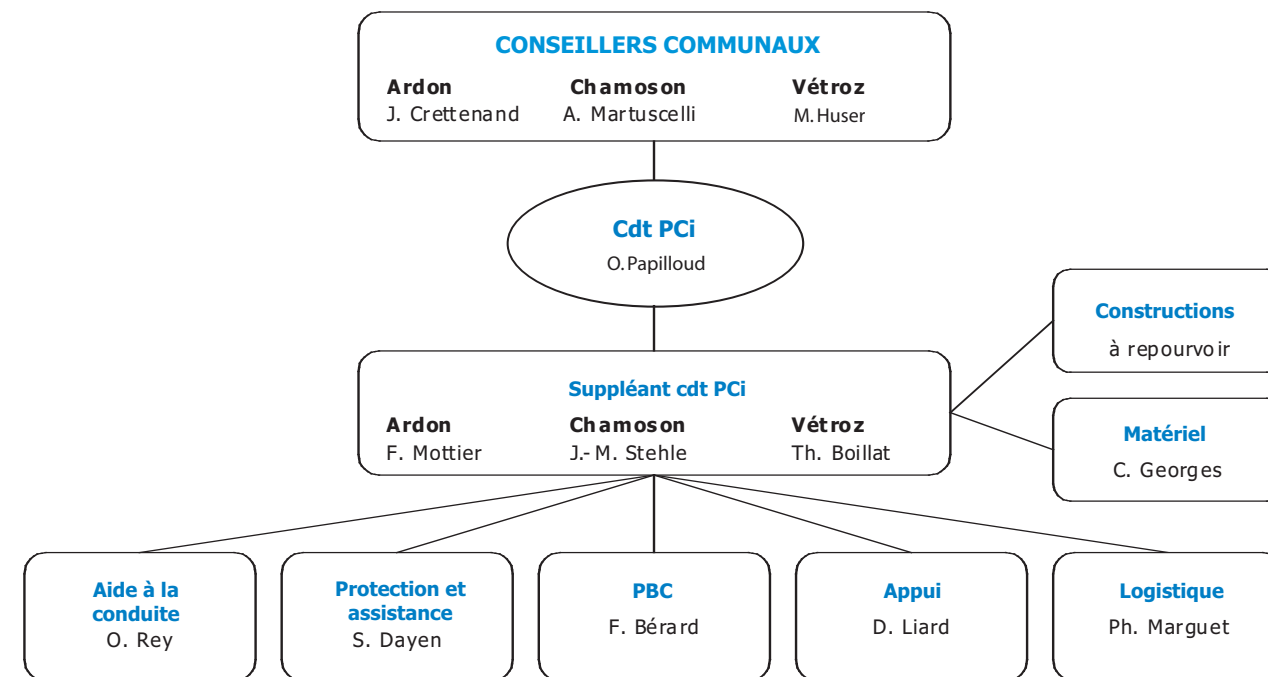
Sensible à l'écologie et au respect de la pro-

priété d'autrui, c'est avec un total engagement qu'il avait répondu à notre sollicitation et qu'il était devenu ainsi le premier garde-champêtre de notre commune. Unanimement apprécié, Sylvain a largement contribué à améliorer nos habitudes en matière de respect de la nature et de l'environnement.

La Commune de Vétroz perd ici un collaborateur précieux et nous garderons de Sylvain le souvenir d'un homme bon, affable et serviable.

Merci Sylvain pour les innombrables services rendus.

Organigramme PCi La Lizerne 2006



TELETHON

Frs 2'170.90 pour le TELETHON Action Suisse 2005

Grâce au bel engagement de la population vétrozaine, l'amicale des sapeurs-pompiers de Vétroz-Magnot (ASPVM) a versé une somme de Frs 2'170.90 à TELETHON SUISSE.

Il est particulièrement réconfortant de voir que l'avenir du TELETHON à Vétroz paraît assuré grâce au bénévolat des sapeurs-pompiers de notre village.

Un merci particulier aux différents «sponsors»

de cette manifestation, tels que les facteurs, les propriétaires encaveurs de Vétroz, la famille Papilloud Philippe, sans oublier les dames de Vétroz qui font chaque année d'excellents gâteaux qui sont mis en vente.

C'est avec plaisir que l'amicale des sapeurs-pompiers de Vétroz/Magnot vous donne rendez-vous pour la 19^{ème} édition du TELETHON le **9 décembre 2006**.

Pour l'ASPVM
le Comité

ENVIRONNEMENT



Journées "coup de balai"

La commission environnement de l'Exécutif communal souhaite s'associer à l'opération "Coup de balai" en collaboration avec la commission scolaire et les écoles de Vétroz-Magnot.

A cet effet, le vendredi 19 mai, les élèves des classes 3P à 6P visiteront les installations des centres de récupération et de tri des déchets B.

Hitter récupération et Ecobois qui organiseront à cette occasion des journées portes ouvertes.

A l'ère de la consommation à outrance et des emballages faciles à jeter, cette démarche vise surtout à sensibiliser nos futurs citoyens au respect de l'environnement et à la problématique du tri, respectivement du recyclage des déchets.

Isabelle Papilloud
Présidente de la commission environnement

PROTECTION CIVILE

OPC DE LA LIZERNE

Nous avons tous pris l'habitude de voir passer notre ami, Paul Bianchi, arborant fièrement costume kaki et orange ou alors le bleu de travail lors du cours de printemps de la protection civile de Vétroz.

D'une main de maître, il a mené notre organisation durant 10 ans et aujourd'hui, il nous quitte non sans regret mais avec la satisfaction du travail bien fait !

En 1995, Paul reprenait les rennes de la Pci en succédant à M. Serge Revaz. Très vite, il devait s'atteler à rajeunir l'organisation et à former de nouveaux cadres pour assurer la pérennité de notre OPC. Le vent du renouveau soufflant au niveau cantonal aussi, il allait participer activement à la création d'une nouvelle organisation de protection civile avec la fusion d'Ardon et de Vétroz, appelée désormais «OPC de la Lizerne». C'est ainsi qu'en 2001, la première convention était signée et les deux OPC réunies organisaient déjà en 2002 le premier cours commun. Depuis, toujours soucieux de rationaliser le travail et de contenir les coûts, ce fut au tour de Chamoson de rejoindre l'association et après des mois de discussion, la nouvelle convention a été établie et signée par les communes de Vétroz et Chamoson, Ardon devant encore la parapher.

Ainsi, au 31 décembre 2005, Paul Bianchi pouvait passer le témoin au nouveau chef local,

M. Olivier Papilloud, qui hérite d'une structure parfaitement organisée qui ne demande qu'à pouvoir servir car le rôle de la protection civile reste avant tout celui de la protection de la population. M. Olivier Papilloud aura maintenant la lourde tâche de coordonner les activités de la protection civile pour les trois communes et d'aider le nouvel Etat-Major, fortement rajeuni, à trouver ses marques.



Je profite ici de remercier sincèrement au nom de la Commune notre Chef local sortant pour ses 10 années de services ainsi que les membres de l'Etat-Major qui se sont retirés pour des motifs professionnels ou pour des raisons d'âge.

Michel Huser
Président de la Commission Feu et Pci

GESTION DES DÉCHETS



La commune aménage graduellement de mini déchetteries en divers endroits stratégiques de la commune et adapte le système des conteneurs enterrés en vue de diminuer les coûts de ramassage.

Mini déchetteries :

On les appelle communément «éco-points» et ceux-ci remplissent non seulement une fonction écologique mais ont un rôle incitatif quant au tri à la source. Dûment équipés, les éco-points devraient permettre le dépôt des ordures ménagères bien entendu, mais aussi du papier, du verre, de l'alu et des huiles. Parallèlement aux possibilités de tri, ils présentent d'autres qualités qui sont :

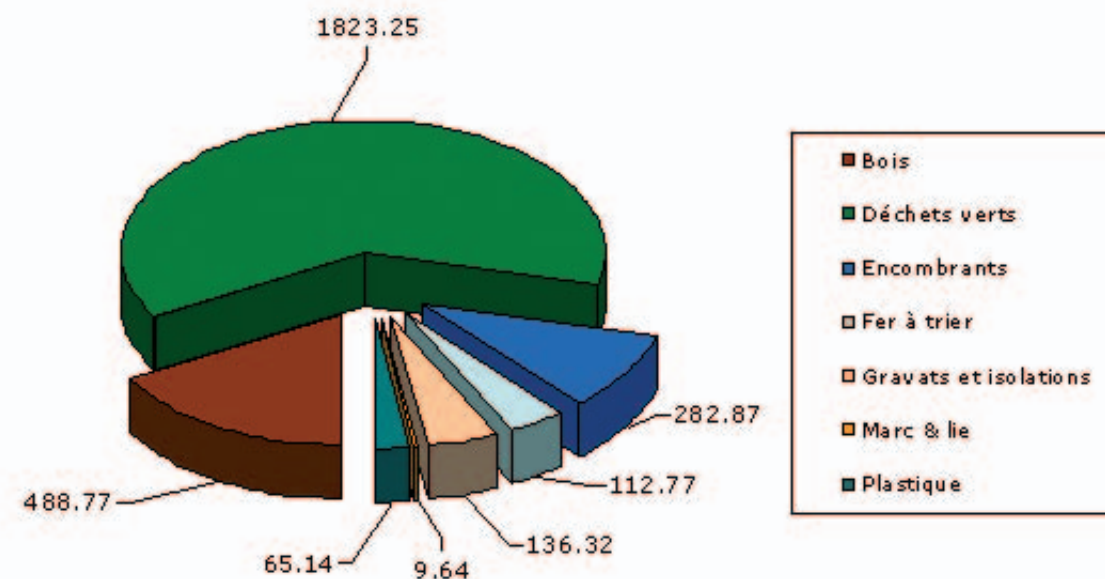
- La proximité pour le(la) citoyen(ne) ;
- L'intégration paysagère ;
- La propreté.

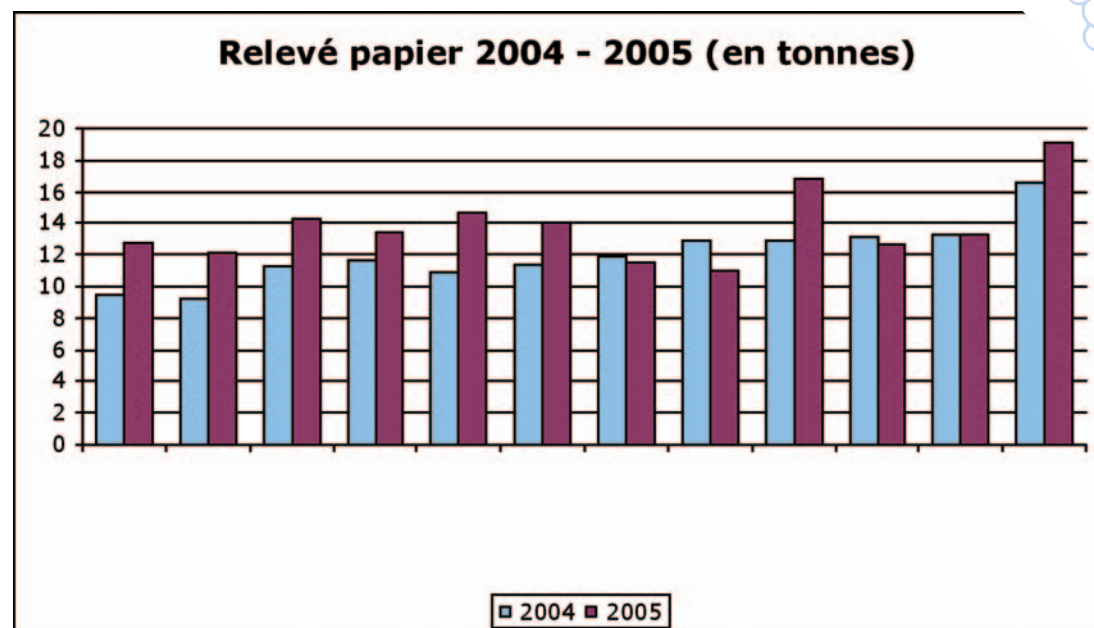
Relevés 2005

A titre indicatif, voici un aperçu des relevés de déchets effectués durant l'année 2005.

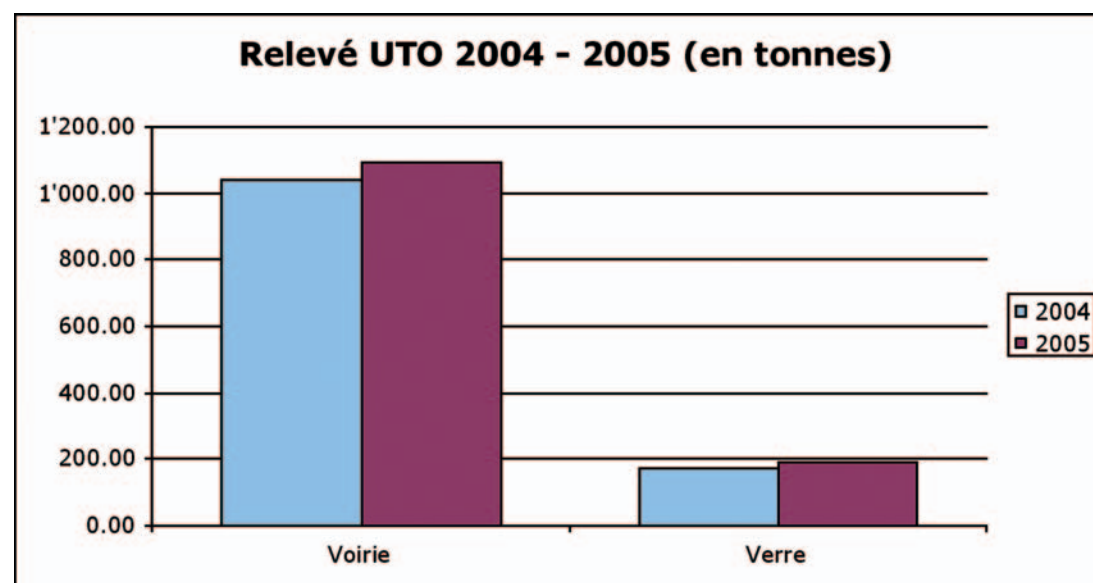
Important : Les voyages sont à structurer selon le type de déchets.

Relevé Ecobois 2005 (en tonnes)





Total papiers 2004	Total papiers 2005	Progression
144.75 tonnes	166.41 tonnes	31.35%



Dès le 1^{er} janvier 2006 il n'y a plus de ramassage porte-à-porte par le service de la voirie.

L'effort de chacun = le bien-être de tous

Une volonté déterminée et un investissement financier de la Municipalité pour la mise en place progressive d'une infrastructure sont une chose.

Reste une prise en charge individuelle et responsable de la production et de l'élimination des déchets.

Voilà le défi proposé à la population vétrozaine pour le bien-être de chacun et de notre environnement.

Taxes de dépôt pour les privés dès janvier 2006 Déchetterie Ecobois Recyclage S.A.



	Bennes et Ecopoints	Déchetterie Ecobois Recyclage S.A.	Commerces	UTO à Uvrier
Gravats		▪ Max. 1/2 m ³ CHF 20.-/tonne		
Déchets encombrants : Meubles, bois etc.		▪		▪
Déchets compostables		▪		
Fumier		▪ CHF 50.-/tonne		
Papier /Carton	▪	▪		▪
Verre	▪ gratuit	▪ CHF 100.-/tonne		▪
Piles		▪	▪	
Néons		▪ CHF 1.50/pce(>1m50) CHF 2.-/pce (>2m)	▪	
Huile	▪ gratuit	▪ 50 ct. le litre		▪
Alu/Fer blanc	▪	▪		
Ferraille		▪		
Plastique		▪		▪
PET			▪	
Batteries		▪ CHF 5.-	▪	▪
Pneus		▪ selon tarif	(en priorité)	▪
Matériel électronique, TV		▪	(en priorité)	▪
Electroménagers grands et petits		▪	(en priorité)	▪
Textiles	▪	▪		
Déchets spéciaux (peinture, dissolvants)	Ramassage annuel		▪ (en priorité)	▪

Selon la moyenne suisse, la quantité annuelle de déchets par ménage est estimée à **2 tonnes**. Par conséquent, si des surplus sont constatés, ils seront facturés au prix coûtant.

Horaires:

Horaires déchetterie Ecobois Recyclage SA		
Du 01.11 au 28.02	7h30 13h30	12h00 17h00
Du 01.03 au 31.10	07h30 13h00	12h00 18h30
Samedi et veille de fête fermeture à 17h00		